



## CAHIER D'ACTEUR N°1

## CONCERTATION PUBLIQUE

Sous l'égide de



DU 19 SEPTEMBRE  
AU 21 NOVEMBRE 2022

### AVIS DU RESEAU FNE EN PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR (FNE PACA)

#### Concertation publique projet Hynovera

*Concertation publique portant sur le projet Hynovera, porté par la société Hy2gen. C'est un projet de construction d'une unité de production de carburants renouvelables sur le site de la Centrale thermique de Provence à Meyreuil. Le projet vise à construire puis exploiter une unité de production de kérosène, diesel et méthanol renouvelables, à partir d'hydrogène renouvelable et de biomasse forestière.*

FNE PACA est une **fédération d'associations environnementales** regroupant plus de 250 associations et 15000 adhérents en PACA. Nous favorisons le développement durable du territoire, dans une démarche de dialogue et de propositions constructives.

FNE PACA travaille sur la **transversalité des sujets environnementaux** (énergie, climat, biodiversité, aménagement du territoire, santé environnement, etc.).

#### SYNTHESE AVIS

**FNE émet un avis défavorable au projet Hynovera.** Face à la crise climatique, FNE défendra toujours le tryptique **sobriété<sup>1</sup>, efficacité, déploiement des ENR.**

Sur les carburants de 2<sup>ème</sup> génération, FNE considère que **ce ne sont pas des carburants sobres** étant donné que les usages prévus ne sont pas prioritaires (aviation).

Le projet Hynovera est **incompatible** avec cet objectif. En effet, il exercerait une **trop grande pression sur les forêts**, déjà fragilisées par le changement climatique alors même qu'elles sont **nos alliées pour l'atténuer et s'y adapter**. De plus, la **demande en eau liée au projet exercerait une pression supplémentaire** sur cette ressource tandis que nous vivons des sécheresses de plus en plus intenses et récurrentes, accentuant la compétition entre ses usages. Il est donc primordial de **hiérarchiser les usages vitaux** de l'eau. D'autre part, son implantation en milieu péri-urbain, à côté d'autres sites industriels, constitue **un trop grand risque pour la santé humaine**.

<sup>1</sup> Définition de la sobriété selon le GIEC : « ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau tout en assurant le bien-être de tous les êtres humains dans les limites de la planète ».

Enfin, ce projet ne remet pas en cause les **usages superficiels des transports ciblés** : aviation et transport maritime. Il est **impératif d'éviter le plus possible** l'utilisation de ces modes de transport **trop gourmands en énergie**.

## POSITION

### A. Sur l'utilisation de la biomasse forestière

Ce projet est incohérent avec **l'état de santé très fragile** des forêts françaises<sup>2</sup>. L'exploitation industrielle des forêts fragiliserait davantage cet écosystème en péril, qui nous rend des **services écosystémiques indispensables à l'atténuation du changement climatique** : la forêt, en France, joue un véritable rôle de **réservoir et puits de carbone** et abrite de la **biodiversité**<sup>3</sup>. Il est donc crucial de limiter les pressions sur les forêts. D'autre part, les effets sur le changement de l'usage des sols ne sont pas analysés. Ce type de projet aura inévitablement **un lourd impact sur l'usage des sols** en faisant pression sur les forêts<sup>4</sup>.

Le projet ne prend pas en compte la **hiérarchie des usages du bois**, or c'est l'usage de bois d'œuvre et des produits bois en fin de vie qui doit être privilégié. De plus, le projet semble faire **abstraction des besoins prospectifs en biomasse** d'autres secteurs plus prioritaires : logement, ameublement, chauffage.

Le plan d'approvisionnement étant encore à l'étude, **il n'est pas certain que le bois serait choisi selon des critères environnementaux exigeants**. Vu qu'il y a **seulement 28 % des superficies des forêts régionales qui sont certifiées PEFC**<sup>24</sup>, cela reste incohérent avec la demande toujours croissante du marché pour des produits certifiés<sup>5</sup>. D'ici 2030, la consommation totale de bois énergie en région serait d'environ 1.5 Kt en prenant en compte les autres projets industriels du secteur, tandis que le plan PRFB ne prévoit la production que de 900 000 tonnes de bois énergie. Comment

donc croire que ce projet pourrait s'alimenter avec du bois certifié et local alors qu'il y aura vraisemblablement un déficit de la ressource ? Ce décalage entre besoins et ressources en biomasse nous alerte sur la viabilité du projet.

La ressource biomasse, privilégiée pour des raisons techniques et économiques pour la production de carburants de 2<sup>ème</sup> génération, pose néanmoins questions : l'importance d'une protection et gestion soutenable des forêts, ainsi que la hiérarchie des usages du bois (et ses dérivés).

La pression industrielle sur la forêt méditerranéenne qu'induirait ce projet va altérer sa capacité à résister au changement climatique, et d'accélérer son dépérissement. Or, si les forêts ne se renouvellent plus, le bois énergie ne pourrait plus être considéré comme une énergie renouvelable. En l'état actuel, c'est un projet climaticide : il s'agit d'exploiter la forêt pour continuer à consommer du carburant, alors même que les rapports du GIEC estiment que les prochaines décennies seront déterminantes en termes d'émissions et stockage d'émissions de GES.

### B. Sur l'utilisation de l'eau du canal de Provence

Hynovera est un projet comptant consommer une grande quantité d'eau : dès 2030, l'équivalent **d'une piscine olympique par jour** serait utilisé. Il est présumé que la Société du Canal de Provence pourra assurer l'approvisionnement.

Or, **les conditions météorologiques et la sécheresse** constatées cette année nous donnent un aperçu de ce qui nous attend. Depuis deux décennies, la moyenne des températures augmente : la **situation de manque d'eau va perdurer, et s'aggraver**. Une consommation d'eau aussi importante n'est ni souhaitable ni soutenable. De plus, la SCP a annoncé en août dernier **baisser les prélèvements de 10 à 20%**, sur demande du conseil régional<sup>6</sup>, ce qui est contradictoire avec les objectifs d'augmentation d'approvisionnement en eau du projet.

<sup>2</sup> ONF. (2021, novembre). *SANTÉ DES FORÊTS : Analyse des principales données sanitaires*. Disponible sur [https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/lif\\_sante-des-forets\\_web.pdf](https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/lif_sante-des-forets_web.pdf)

<sup>3</sup> ONF

<sup>4</sup> FABREGAT, S. (2019, 25 mars). Bois énergie : comment réduire l'impact de la plaquette forestière. *Actu-Environnement*. <https://www.actu-environnement.com/ae/news/Bois-energie-reduire-impact-plaquette-forestiere-33147.php4>

<sup>5</sup> MRAE PACA. (2022, août 25). *Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur le schéma régional de gestion sylvicole Provence-Alpes-Côte d'Azur* (n°Ae : 2022-42). Disponible sur [https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/220825\\_srgs\\_paca\\_delibere\\_cle2421a4.pdf](https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/220825_srgs_paca_delibere_cle2421a4.pdf)

<sup>6</sup> SCP (2022, août). Des mesures pour limiter les effets de la sécheresse [Communiqué de presse]. <https://canaldeprovence.com/des-mesures-pour-limiter-les-effets-de-la-secheresse/>

Il est crucial de hiérarchiser les usages économiques de l'eau sur la base de considérations écologiques et sociales. Ce projet n'est pas prioritaire dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau et de pressions sur les écosystèmes aquatiques. Il est aussi incompatible avec les nouveaux objectifs de réduction des prélèvements, annoncés par la SCP.

### C. Sur les risques industriels et la qualité de l'air

Ce projet, classé SEVESO seuil bas, s'implanterait en **zone urbanisée** et à **proximité immédiate de centres urbains et communes**. C'est **dangereux pour les populations**, alors que les mesures de prévention des risques industriels consistent justement à **éloigner de ces zones les sites à risques**.

Le projet sous-estime les risques d'un effet domino : l'hydrogène et l'oxygène, hautement inflammables, peuvent provoquer de graves explosions et incendies affectant la santé des riverains. Ces risques pourraient être aggravés par la présence de bois sur le site, matière combustible, qui s'il brûlait dégraderait très fortement la qualité de l'air jusqu'à des zones plus éloignées. Un autre effet domino pourrait survenir avec la cohabitation d'autres industries en projet, sur lesquelles nous n'avons pas encore d'éléments satisfaisants pour garantir l'absence de risques croisés et démultipliés.

La gazéification, le procédé Fischer et Tropsch et la torche prévue rejetteraient des polluants (gaz et poussières). La qualité de l'air au quotidien en serait inévitablement impactée, mettant en danger les riverains.

En outre, la production « inévitable » de naphta paraffinique (dérivé liquide d'hydrocarbures) constitue un **risque de danger supplémentaire** pour les riverains et l'environnement (exposition à des risques d'incidents industriels polluants). Il n'y a pas de plan de réutilisation de ce coproduit, ce qui suppose que ce coproduit deviendrait un **déchet non valorisé**.

Il est primordial de protéger la santé des riverains et donc logique d'installer des entreprises non polluantes, non dangereuses et sans nouvelles nuisances sur ce site.

### D. Autres points de vigilance

- Il n'y a pas de bilan carbone complet en terme d'ACV (émissions indirectes dues au trafic routier, ou encore à l'importation des composants du catalyseur).
- Les rendements énergétiques seraient très faibles (10% à 15%).
- L'hydrogène serait produit à partir des ENR locales. Pourtant, vue la consommation énergétique prévue par la centrale, il est peu probable que seules les ENR locales suffisent à l'alimenter.
- Le choix de l'implantation nécessite des études approfondies sur les impacts éventuels qu'auraient les travaux ainsi que le fonctionnement de la centrale sur les espèces d'enjeu local de conservation.
- La gestion des boues pose questions : composition ? dangerosité pour l'environnement ? Quel traitement prévu ? Qui en assurerait le contrôle ? Ces questions légitimes doivent être répondues avec précision. Nous n'accepterons pas qu'un tel projet soit source de dégâts.
- Il est grave de laisser s'implanter une entreprise dont les **actionnaires sont peu scrupuleux et impliqués dans des « affaires »**. Ainsi, la multinationale Trafigura a mainte fois été pointée du doigt pour **pollutions environnementales** issues de ses activités pétrolières, pour **trafic illégal de déchets**, pour **blanchiment d'argent** dans les paradis fiscaux, pour **corruptions et complicité de corruption** (Petrobras), et enfin a été impliquée dans un **trafic d'armes**<sup>7</sup>. La CDPQ a, elle, été vivement critiquée pour son **manque d'éthique** sur sa gestion des conflits d'intérêts<sup>8</sup>.
- La somme d'argent colossale investie par rapport à la création d'emplois est **disproportionnée** : la perte d'emplois due à la fermeture de la centrale à charbon ne serait pas compensée par le nombre d'emplois promis.

<sup>7</sup> FUSI.Paolo. (2021, août 23). Trafigura : pourquoi nous devrions en avoir peur. Mediapart. <https://blogs.mediapart.fr/paolo-fusi/blog/230821/trafigura-pourquoi-nous-devrions-en-avoir-peur>

<sup>8</sup> LACHANCE Nicolas. (2022, mars). L'éthique de la Caisse de dépôt du Québec encore critiquée. Le Journal de Québec. <https://www.journaldequebec.com/2022/03/16/la-caisse-doit-encore-faire-mieux-en-matiere-dethique>

## CONTACT

Maud Rebibou, chargée de mission climat, énergie, air  
[maud.rebibou@fnepaca.fr](mailto:maud.rebibou@fnepaca.fr)  
<https://fnepaca.fr/>  
14 Quai de Rive Neuve 13007 MARSEILLE



Concertation sous l'égide de la CNDP



H Y 2 G E N  
F R A N C E